

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 janvier 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Une (1) personne est présente dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

- 3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2024
- 3.2 Séance du 12 décembre 2024 (budget)
- 3.3 Séance du 12 décembre 2024 (Règlement taxation)

4. Finance

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEC)
- 7.3 Occupation du domaine public – Demande d'occupation
- 7.4 Avis de motion – Règlement n° 2025-568 – Modifiant le règlement sur les nuisances 2002-368
- 7.5 Dépôt de projet – Règlement n° 2025-568 – Modifiant le règlement sur les nuisances 2002-368
- 7.6 Frais pour fins de parc – Lot 6 647 062, 305, chemin de Magog – Projet de lotissement

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Demande d'aide financière 2025 – Sentier Nature Tomifobia
- 9.2 Soutien à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie
- 9.3 Appui à la demande de subvention à la MRC – Île du Marais - Projet réfection des infrastructures

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Adoption – Règlement n° 2024-567 - Règlement sur la gestion contractuelle
- 10.3 Ajustement contrat pour l'entretien ménager
- 10.4 Québec municipal – Renouvellement 2025
- 10.5 Renouvellement ADMQ
- 10.6 Contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech
- 10.7 Banque alimentaire Memphrémagog – Demande d'aide financière
- 10.8 Paniers de la rentrée – Demande d'aide financière
- 10.9 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 10.10 Couverture cellulaire

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-01-01

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 13 janvier tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2024

2025-01-02

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.2 Séance du 12 décembre 2024 (budget)

2025-01-03

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 (budget) tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.3 Séance du 12 décembre 2024 (Règlement taxation)

2025-01-04

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 (Règlement taxation) tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de décembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de décembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de décembre est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre ainsi que celui du sommaire annuel 2024 sont déposés.

7.2 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEC)

Considérant l'intérêt manifesté par l'inspecteur en bâtiments et environnement ainsi que l'inspecteur et chargé projet en environnement de participer à l'association qui représente leur activité;

Considérant l'intérêt de la municipalité à ce que ses inspecteurs puissent échanger avec des confrères et participer à des formations visant à accroître et maintenir leurs compétences;

2025-01-05

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que la municipalité agrée aux demandes de l'inspecteur en bâtiments et environnement et de l'inspecteur et chargé projet en environnement et qu'elle assume les coûts de 707.10\$ attachés l'inscription de messieurs Étienne Langlois D'Or et David Curry à la COMBEC;

Que cette dépense soit affectée au poste 02-610-00-454 du budget 2025 de la municipalité.

ADOPTÉE

7.3 Occupation du domaine public – Demande d'occupation

Considérant le Règlement 2016-494- Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, qui précise que l'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation conforme accordée par résolution du conseil municipal;

Considérant que la municipalité a reçu une demande le 10 octobre 2024 du propriétaire du lot 4 727 713 d'avoir la permission d'installer un mur de pierre empilé en façade d'environ 15 mètres de long, par 1 mètre de haut et 0,5 mètre à 0,75 mètre de largeur sur le talus de l'emprise municipale du chemin Val-Joli, le tout en ligne avec le mur de pierre déjà existant du voisin de gauche;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant qu'un plan fourni montre l'emplacement du mur de pierre projeté;

2025-01-06

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que la municipalité accepte la demande d'occupation du domaine public par le propriétaire du lot 4 727 713, d'installer un mur de pierre empilé d'environ 15 mètres de long, par 1 mètre de haut et 0,5 mètre à 0,75 mètre de largeur sur le talus de l'emprise municipale du chemin Val-Joli, lots 6 232 037 et 4 249 005.

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à l'entretien ou au bris du mur de pierre empilé sur les lots 6 232 037 et 4 249 005 lors de travaux faits par elle ou toute autre personne.

Que la municipalité se garde le droit d'annuler l'occupation de l'emprise par le propriétaire du lot 4 727 713 sur les lots 6 232 037 et 4 249 005.

ADOPTÉE

7.4 Avis de motion – Règlement n° 2025-568 – Modifiant le règlement sur les nuisances 2002-368

2025-01-07

Avis de motion est par les présentes donné par Jean Couture qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2025-568 modifiant le règlement sur les nuisances 2002-368;

Ce règlement vise à ajuster le montant associé à certaines amendes, soit pour le stationnement, les planches et patins à roulettes et tumulte;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

7.5 Dépôt de projet – Règlement n° 2025-568 – Modifiant le règlement sur les nuisances 2002-368

Considérant que Jean Couture a donné un avis de motion que le règlement portant le n° 2025-568 serait présenté pour adoption;

Considérant qu'un projet de règlement doit accompagner un avis de motion conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

2025-01-08

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

Que le conseil dépose le projet de règlement n° 2025-568 modifiant le règlement sur les nuisances 2002-368. Ce règlement vise à ajuster le montant associé à certaines amendes, soit pour le stationnement, les planches et patins à roulettes et tumulte.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

7.6 Frais pour fins de parc – Lot 6 647 062, 305, chemin de Magog – Projet de lotissement

Considérant que la Municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 248 341 du cadastre du Québec;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

2025-01-09

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 9 150 \$.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de décembre est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de décembre est déposé.

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Demande d'aide financière 2025 – Sentier Nature Tomifobia

Considérant la demande de soutien financier, d'une somme de 650 \$, de Sentier Nature Tomifobia, un organisme voué à l'entretien et la mise en valeur d'un sentier cyclable s'étendant sur 19 km dans l'emprise d'une ancienne voie ferrée dans la vallée de la rivière Tomifobia;

Considérant que la municipalité supporte l'organisme depuis plusieurs années;

2025-01-10

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De contribuer pour un montant de 650 \$ aux activités de Sentier Nature Tomifobia.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-701-90-991, budget 2025.

ADOPTÉE

9.2 Soutien à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie

Considérant que les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

Considérant que des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

Considérant que les sentiers pédestres de la MRC ont accueilli plus de 4,1 millions de visites entre 2019 et 2023 provenant en moyenne à 69 km de distance, générant des retombées économiques substantielles pour les commerces de proximité et les hébergements (Propulso, 2024).

Considérant que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une *Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie*;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC de Memphrémagog a pris part, de même que toutes les autres MRC de l'Estrie;

Considérant que cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;

Considérant que le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons de l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un *Plan directeur régional de randonnée pédestre*, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

Considérant que ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

Considérant que la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le *Plan nature 2030* du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog a, entre autres, pour objectifs :

D'améliorer l'accessibilité des plans d'eau et des milieux naturels;

De favoriser le déploiement d'une offre d'activités sportives, de plein air, culturelle et sociale permettant aux citoyens d'être actifs à proximité de leur milieu de vie;

De miser sur la consolidation et l'amélioration des infrastructures récréatives en place et sur l'offre récréative globale, tant au bénéfice des résidents qu'à celui des touristes.

2025-01-11

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley :

Reconnaisse l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage et favorisant les saines habitudes de vie;

Appuie la *Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie*;

Confirme sa collaboration à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations;

Confirme son intention de collaborer à sa mise en œuvre, dans la mesure des priorités et des moyens de la Municipalité;

De transmet une copie de cette résolution à la MRC Memphrémagog ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE

9.3 Appuie à la demande de subvention à la MRC – Île du Marais - Projet réfection des infrastructures

Considérant que la municipalité a accepté le 4 novembre 2024 par la résolution 2024-11-184 une contribution à l'Île du Marais de 19 000 \$ pour 2025;

Considérant que l'Île du Marais désire déposer un projet de réfection des infrastructures au montant de 38 000 \$ dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

2025-01-12

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que la municipalité appuie le projet présenté par l'Île du Marais de réfection des infrastructures au montant de 38 000 \$ dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Que la municipalité accepte que sa contribution de 19 000 \$ pour 2025 serve de mise de fonds pour ce projet.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de décembre du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Adoption – Règlement n° 2024-567 - Règlement sur la gestion contractuelle

Considérant que lors de la séance régulière du 2 décembre dernier, la conseillère Julie Lamoureux a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2024-567 et que le projet du règlement a également été déposé;

Considérant que ce règlement vise à assurer aux contribuables de la Municipalité que les sommes dépensées aux fins de l'achat de biens ou de services le sont conformément aux principes de transparence et de saine gestion qu'ils sont en droit de s'attendre de leurs représentants;

2025-01-13

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil adopte le Règlement n° 2024-567 sur la gestion contractuelle.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

10.3 Ajustement contrat pour l'entretien ménager

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster selon l'IPC du Québec au 30 octobre 2024, madame Julie Bergeron, aux fins que son contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la municipalité à compter de janvier 2025;

Considérant la qualité du service offert par madame Bergeron et les nombreuses années où elle est au service de la municipalité;

2025-01-14

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'accepter que le tarif horaire pour le contrat d'entretien ménager de la municipalité avec madame Julie Bergeron soit porté à 27,45\$ de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

10.4 Québec municipal – Renouvellement 2025

Considérant qu'il est requis à cette période de l'année de se prononcer sur le renouvellement de l'abonnement au portail de Québec municipal;

2025-01-15

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que l'abonnement à Québec municipal soit renouvelé pour l'exercice 2025 de la municipalité.

Qu'en conséquence soit autorisé le versement de la cotisation annuelle de 580.00\$ plus les taxes applicables.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ADOPTÉE

10.5 Renouvellement ADMQ

Considérant qu'il est prévu au contrat du directeur général que le conseil autorise l'adhésion du directeur général avec l'option de l'assurance à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) annuellement;

Considérant que l'ADMQ offre plusieurs avantages, formations et outils de gestion à ses membres;

2025-01-16

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'ADMQ avec l'option de l'assurance et le paiement d'une somme de 1 125,87 \$ à pourvoir du poste 02-130-00-454 du budget 2025 de la municipalité.

ADOPTÉE

10.6 Contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech

Considérant la facture de la firme Infotech visant le contrat de service pour les logiciels de gestion utilisés par la municipalité pour 2025;

2025-01-17

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que la municipalité autorise le contrat de services-suite du logiciel Sygem aux prix et conditions de la proposition de la firme Infotech en date du 1^{er} janvier 2025 pour une somme de 8 556\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.7 Banque alimentaire Memphrémagog – Demande d'aide financière

Considérant que la municipalité veut soutenir les activités de ce regroupement qui au courant de chaque année offre du soutien aux gens de la communauté qui en ont besoin;

2025-01-18

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

De soutenir les activités de la Banque alimentaire Memphrémagog pour un montant de 1 000 \$, lequel sera prélevé du poste Subventions 02-701-90-991 prévu à cet effet aux prévisions budgétaires 2025.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la Banque alimentaire Memphrémagog.

ADOPTÉE

10.8 Paniers de la rentrée – Demande d'aide financière

Considérant que le Souper du Partage organise depuis 7 ans, la distribution de paniers de la rentrée en collaboration avec le Centre de services scolaire des Sommets;

Considérant que ce programme vise à confectionner et à distribuer des paniers de la rentrée aux familles des élèves les plus démunis de notre MRC, dont en 2024, trois familles de la municipalité qui ont un élève fréquentant l'école Dominique-Savio en ont bénéficié;

Considérant que chaque tranche de 275\$ offerte par un partenaire-donateur procurera un panier de la rentrée à une famille;

2025-01-19

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que la municipalité accorde, pour 2025, à l'organisme le Souper du Partage un montant de 550\$, soit l'équivalent de 2 paniers de la rentrée.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02-701-90-991.

ADOPTÉE

10.9 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Considérant que la municipalité doit déposer une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle, article 938.1.2 du code municipal;

Le rapport est déposé et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2024.

10.10 Couverture cellulaire

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

2025-01-20

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois:

· **D'inclure** dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202400798	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	726.17 \$
BELL Canada	202400799	Internet et IP fixes	186.21 \$
Camions Denis Lefebvre	202400810	Contrat déneigement versement 1 de 5 réso 2022-09-198	222 252.28 \$
Comité des Loisirs de Ste-Catherine-de-Hatley	202400807	Subvention D'OTTAWA COMMUNITY FONDATION	5 000.00 \$
COULOMBE THOMAS	202400793	Résolution 2024-12-216	50.00 \$
COULOMBE RENE	202400788	Résolution 2024-12-216	50.00 \$
CURRY DAVID	202400790	Résolution 2024-12-216	50.00 \$
FABRIQUE DE LA PARIOSSE STE-CATHERINE-DE-HATLEY	202400801 202400802	Achat du lot 6642650 et frais arpenteur réso 2024-06-155	27 406.53 \$
FOUCHER MARIANKA	202400790	Résolution 2024-12-216 et remboursement achat de masques	61.49 \$
FTQ	202400805 202400806	REER	3 027.51 \$
GUERTIN LUC	202400795	Résolution 2024-12-216	50.00 \$
LANGLOIS D'OR ÉTIENNE	202400791	Résolution 2024-12-216	50.00 \$
LOISELLE NANCY	202400792	Résolution 2024-12-216 et remboursement km de juin au 1er décembre	539.22 \$
MARIN MARC	202400794	Résolution 2024-12-216	50.00 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202400803	Déductions à la source	11 277.07 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202400804	Déductions à la source	4 417.94 \$
Société financière Grenco Inc.	202400800	Contrat location photocopieur	74.73 \$
VILLE DE SHERBROOKE	202400787	Électricité	7 496.79 \$
		*Rémunération des élus	10 392.99 \$
		*Rémunération du personnel	21 949.76 \$
Total des comptes payés			315 108.69 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
ADMQ	202500023	Achat logiciel Munys	465.65 \$
ADN Communication	202500041	Licence mensuelle novembre	68.65 \$
AQUATECH	202500034	Forfait entretien des équipements et adoucisseur décembre	346.81 \$
Au Microphone	202500030	Versement 1 de 2 pour 12 entrevues réso 2024-12-217	1 897.09 \$
BERGERON, Julie	202500032	Entretien ménage hôtel de ville et salle communautaire décembre	2 848.50 \$
Cain Lamarre en fidéocommis	202500057	Forfait consultation 2025 réso 2024-09-152	3 707.94 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	202500019	Rédaction d'une entente-cadre société d'histoire, réso 2024-10-168, dossier général administration et urbanisme	8 377.75 \$
Camions Denis Lefebvre	202500050	Contrat déneigement versement 2 de 5 réso 2022-09-198	222 252.28 \$
Chacha communications inc	202500056	Projet circuit historique réso 2024-09-151	7 933.28 \$
CONSTRUCTION COUILLARD LTÉE	202500018	Réparation nid de poule chemin du Brûlé	19.50 \$
COURTOIS, Lina	202500028	Allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	250.00 \$
COUTURE, Jean	202500027	Allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	250.00 \$
CURRY, David	202500037	Remboursement km décembre	122.88 \$
CWE	202500040	Versement 1 de 4 Déneigement chemin de tolérance	13 193.38 \$
DEMERS, Jacques	202500022	Remboursement km décembre	317.84 \$
Desjardins Assurances	202500048	Assurances collectives décembre et janvier	4 693.29 \$
Diane Longval	202500029	Coquilles pour casques + correction de 2 panneaux	171.25 \$
ENTREPRISE LTCA INC.	202500004	Location toilette chimique novembre et décembre	351.09 \$
Entreprise R.F. et filles	202500054	Eau en bouteille	71.00 \$
Enviro Connexions	202500045	Collecte déchets, recyclage et compost novembre et décembre	44 656.00 \$
F P TELESET	202500001	Achat timbres	574.88 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Fonds d'information	202500002	Avis de mutation novembre et décembre	108.00 \$
Foss National	202500000	factures essence	216.15 \$
FOUCHER MARIANKA	202500053	Remboursement de km pour déplacement salle communautaire	400.00 \$
Gestion USD Inc.	202500006	Bacs verts	2 216.20 \$
GO-ÉLAN	202500031	Manille pour jeux d'enfants parc J-M	96.32 \$
GOLIAX	202500047	Pancartes de rues et flèches, balises flexibles bande rouge	440.32 \$
GUERTIN LUC	202500049	Remboursement agenda, km et cellulaire décembre	122.45 \$
Homewood Santé Inc	202500052	Programme d'aide aux employés (FQM044)	54.81 \$
Hydro-Québec	202500005	Éclairage public	25.55 \$
Ile du Marais Inc.	202500025	Soutien financier réso 2024-09-150	1 034.78 \$
IMPRIMERIE CRM	202500039	Calendriers de collectes et dépliant bleus	735.84 \$
INFORMATIQUE ORFORD	202500021	Ordinateur inspecteur	966.46 \$
JULIEN DESPRÉS	202500044	Augmenter plan d'hébergement	10.34 \$
Lamoureux Julie	202500042	Allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	250.00 \$
LANGLOIS-DOR, Étienne	202500038	Remboursement km décembre	110.08 \$
Laplante Stéphane	202500043	Allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	250.00 \$
LAROSE, Huguette	202500020	Allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	250.00 \$
Les Services MJD et Fils Inc	202500033	Versement 2 de 4 stationnement municipaux réso 2022-08-185	2 388.32 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	202500003	Détecteur de borne de puits artésien	53.39 \$
Marc Marin	202500046	Remboursement frais cellulaire et km décembre, ustensiles pour la mairie	190.34 \$
MATÉRIAUX MAGOG ORFORD	202500008	Minuterie pour éclairage extérieur réso 2024-07-123, asphalte -20	113.66 \$
MEGABURO	202500010	Contrat photocopies	73.95 \$
MOLLEUR STÉPHAN	202500009	Versement 2 de 4 chemin tolérance réso 2024-07-114	5 216.99 \$
MRC DE MEMPHRÉMAGOG	202500007	Prélèvement et analyses d'eau réso 2024-02-29	1 917.08 \$
Municipalité Sainte-Catherine-de-Hatley	202500011	Frais écocentre, 2 pelles à neige, sacs transparents pour recyclage	100.00 \$
POIRIER, Guillaume	202500024	Allocation fourniture informatique réso 2023-02-129	250.00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & Ass	202500026	Facture progressive réso 2024-10-165	4 598.99 \$
RÉCUPÉRATION L. MAILLÉ 2016	202500012	Ramassage cerf	143.72 \$
RÉGIE DE POLICE MEMPHRÉMAGOG	202500013	Janvier	46 333.50 \$
Régie incendie de l'Est	202500036	Service CAUCA	1 834.12 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500016	Traitement déchets, compost novembre	6 999.48 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE	202500014	décembre et janvier	1 765.73 \$
Services de cartes Desjardins	202400058	575,83\$ Voirie 195,95\$ Bureau en gros-papeterie 136,82\$ ITCloud Microsoft 365 x 7 abonnés 77,98\$ Envois Purolator 256,29\$ Souper élus	1 242.87 \$
Technologies Cdware Inc	202500051	Contrat de service GSP déneigeuses décembre et janvier	73.12 \$
Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.	202500055	Dossier urbanisme réso 2024-10-167	2 027.59 \$
Trafic Innovation Inc.	202500035	Afficheur de vitesse mobile réso 2024-12-202	3 771.18 \$
Ville de Magog	202500015	Entente de services de loisirs 2024	6 632.50 \$
		Total des comptes à payer	405 582.89 \$

		Grand total comptes payables et salaires	720 691.58 \$
--	--	---	----------------------

2025-01-21

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 19h36 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier